Compilation des délibérations prises au Conseil Municipal du 23 juin 2014

Etaient présents: MM Laurent ALBERICI, Didier ALBERT, Martine ALRAN REY, Michèle BIZOUARD, Bernard CABROL, Patrick CALVET, Isabelle CAYRAC, Marilyn COLIN, Sonia DELECOULS, Nicolas GALLIET, Viviane GAYRAL, Philippe GRANIER, Sarah LAURENS, Jean Paul RAYSSAC, Florence RAULHAC, Olivier SOULIE, Magali TERRAL.

Excusés: Sophie DUPRE, Jean Marc NESEN.

Jean Marc NESEN donne pouvoir de décision et signature à Sonia DELECOULS

Sophie DUPRE donne pouvoir de décision et signature à Sarah LAURENS

Philippe GRANIER a été nommé secrétaire de séance

Approbation de la séance précédente : aucune observation faite, le procès verbal de la séance du 25 avril 2014 a été adopté à l'unanimité des membres présents du conseil municipal.

DECISION DU MAIRE : AVENANTS AU MARCHE DU GROUPE SCOLAIRE

Par délibération du Conseil Municipal du 26/03/2012, le conseil municipal a autorisé le Maire à signer les marchés de travaux et tous marchés nécessaires à l'aboutissement de l'opération"

En vertu de cette autorisation, Madame le Maire présente au conseil municipal l'état n° 1 des avenants pour le groupe scolaire.

Le bureau ECSO fait état de tous les avenants sur les différents marchés signés entre la commune et les différents lots. Le montant total s'élève à 44 862.77€ HT.

Madame le Maire signale également que ces travaux complémentaires sont prévus dans l'enveloppe totale de l'opération.

ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

A la demande de la Préfecture, il est nécessaire de reprendre la délibération du 14 avril 2014 qui désigne la composition de la commission d'appel d'offres. En effet, il ressort que cette délibération doit nommer très distinctement les membres titulaires au nombre de 3 et 3 membres suppléants. Le président de la commission doit être obligatoirement le maire.

Mme le Maire présente la liste suivante :

Présidente : Sarah LAURENS

<u>Titulaires</u>: Nicolas GALLIET, Marilyn COLIN, Magali TERRAL, Suppléants: Philippe GRANIER, Olivier SOULIE, Jean Marc NESEN

La liste est mise au vote et recueille les suffrages suivants : Pour : 15 contre : 0 abstention : 4

DESIGNATION DU CORRESPONDANT DEFENSE

Madame le Maire indique au conseil municipal qu'il est nécessaire de désigner un correspondant défense.

Le correspondant défense remplit en premier lieu une mission d'information et de sensibilisation des administrés de leur commune aux questions de défense. Il est également le représentant de sa commune privilégié des autorités civiles et militaires du département et de la région. Enfin, il dispose d'un espace spécifique sur le site Internet du ministère de la défense.

Madame le Maire propose à Michèle BIZOUARD d'être correspondant défense.

Les membres du conseil acceptent à l'unanimité des présents cette désignation.

DECISIONS MODIFICATIVES

Afin d'équilibrer le budget, il est nécessaire d'alimenter les articles suivants :

Section fonctionnement

Dépense fonctionnement

Article 673 (titres annulés): + 1 000€

Article 6068 : - 1 000€

Section investissement

Opération d'ordre : régularisation d'avance

Dépense investissement

Article 2313-041: + 61 400€

Recette investissement

Article 238-041 : + 61 400€

Alimentation du programme 419 (travaux cimetière)

Article 2161 : - 187€ Article 2313 prog 419 : + 187€

COTISATION A LA MISSION LOCALE DES JEUNES TARN NORD

Madame le Maire a rencontré Madame MANDONNET, directrice de la mission locale pour l'insertion des jeunes du Tarn nord.

Cette structure accompagne les jeunes de 16 à 25 ans dans leur parcours d'insertion professionnelle et sociale. La mission Tarn Nord a accompagné 34 jeunes de Cambon depuis 2010. Pour les communes de moins de 2 000

habitants, c'est le Conseil général qui fait la contribution financière (1.12 €/habitant). Nous venons de dépasser le seuil, la Mission Locale a budgété 2 257 € (sur un total de 137 594 €) de la part de

Cambon pour 2014.

Même si le but de cette association semble apporté une aide aux jeunes et donne des résultats, le conseil décide de prendre acte de la demande mais ne souhaite pas cotiser pour cette année, la somme n'ayant pas été prévue au

budget 2014. Il charge Madame le Maire d'informer Madame MANDONNET qu'une participation subventionnable pourra être envisagée sur le budget 2015.

TRAVAUX DE DISSIMULATION DES RESEAUX DE TELECOM-MUNICATION ELECTRONIQUE

Le Syndicat départemental d'Energies du Tarn a prévu de faire des travaux d'enfouissement des lignes électriques à la Sarrade et route du Lézert. L'enfouissement des lignes téléphoniques est à la charge de la commune.

Le SDET présente deux estimations de couts de travaux pour des dissimulations de réseau de télécommunication :

Un renforcement BT P15 au château d'eau la Sarrade (affaire 13RENF052-8NESX) :

Les services du SDET estiment le montant des travaux de dissimulation à 9 700€ TTC, honoraires compris.

Une dissimulation HTA/BT P .32 route du Lézert (affaire 11DISR052-5B9U3) :

Les services du SDET estiment le montant des travaux de dissimulation à 18 000€ TTC, honoraires compris. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents, la proposition faite par le SDET et autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaire et à viser toutes les pièces administratives et comptables qui se rapporteront à cette opération.

RYTHMES SCOLAIRES: COMPTE RENDU DU COMITE DE PILOTAGE DES TEMPS SCOLAIRES ET CONSEIL D'ECOLE

Mme Isabelle CAYRAC fait le compte-rendu des deux comités de pilotage qui ont eu lieu sur les rythmes scolaires. Elle indique que le comité de pilotage a été constitué d'élus de la mairie, d'instituteurs, de parents d'élèves, du DASEN, du bureau et de la directrice du centre de loisirs de Cambon.

Sarah LAURENS, Maire

ALBERICI Laurent ALBERT Didier ALRAN REY Martine BIZOUARD Michèle **CABROL** Bernard **CALVET Patrick COLIN Marilyn DELECOULS Sonia** CAYRAC Isabelle **DUPRE Sophie GALLIET Nicolas GAYRAL** Viviane **GRANIER Philippe** NESEN Jean Marc **RAULHAC Florence SOULIE Olivier RAYSSAC Jean Paul** TERRAL Magali